

**PLATEFORME DES ORGANISATIONS HAITIENNES DES
DROITS HUMAINS
POHDH**

POHDH



**Aggravation de la crise politique et dégradation
de la situation générale des droits humains en
Haïti: POHDH fait le bilan du 1^{er} semestre de
l'année 2021**



Juillet 2021

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----------|
| Liste des sigles et des acronymes..... | iii |
| I. Introduction..... | 5 |
| 1.1 Mise en contexte | 5 |
| 1.2 Méthodologie utilisée..... | 6 |
| II. Situation des droits humains en Haïti de janvier à juin 2021..... | 8 |
| 2.1 Au niveau des Droits Civils et Politiques | 8 |
| 2.1.1 Insécurité grandissante et violation du droit à la vie | 8 |
| 2.1.2 Violation des libertés publiques | 10 |
| 2.1.3 Condition de vie des déplacés..... | 11 |
| 2.1.4 Attaques contre le RNDDH..... | 12 |
| 2.2 Constats relatifs au fonctionnement du pouvoir Judiciaire et de l'institution Policière .. | 12 |
| 2.2.1 La Justice dysfonctionnelle | 12 |
| 2.2.1.1 Grève des Magistrats dans les 18 juridictions du pays..... | 13 |
| 2.2.1.2 Fermeture de certains Tribunaux en raison de l'insécurité..... | 14 |
| 2.2.1.3 Cas du Tribunal de Première Instance du Cap Haïtien..... | 14 |
| 2.2.1.4 L'Affaire de l'ancien Batonnier Monferrier DORVAL | 15 |
| 2.2.1.5 Augmentation de la détention préventive arbitraire | 15 |
| 2.2.1.6 Evasion à la prison civile de Croix- des- Bouquets..... | 16 |
| 2.2.2 Crise au niveau de la Police Nationale d'Haïti..... | 16 |
| 2.2.2.1 Répression sur les membres du SPNH-17..... | 17 |
| 2.3 Concernant les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC) | 18 |
| 2.3.1 Droit à la Santé | 18 |
| 2.3.1.1 L'hôpital public haïtien-turc parasismique de la Croix-des-bouquets : Un bâtiment abandonné | 19 |
| 2.3.1.2 Privatisation du vaccin contre covid-19 en Haïti : Une violation grave du droit à la santé | 19 |
| 2.3.2 Situation d'insécurité alimentaire | 20 |
| 2.3.3 Le droit accès à l'Education en Haïti..... | 20 |
| 2.3.3.1 Fermetures de certaines écoles en raison de l'insécurité..... | 20 |
| 2.3.3.2 Fonctionnement des écoles dans le contexte du covid-19..... | 21 |

| | |
|--|-----------|
| III. Considérations liées à des groupes et domaines spécifiques | 22 |
| 3.1 Violations liées à l'insécurité routière | 22 |
| 3.2 Déportation et Migration..... | 22 |
| 3.3 Violations des droits des paysans | 23 |
| 3.4 La situation des femmes et des filles dans ce contexte d'insécurité..... | 24 |
| 3.5 La situation des personnes handicapées..... | 25 |
| 3.6 L'environnement comme enjeu de droits humains s'est dégradé | 26 |
| IV. Commentaires, recommandations et perspectives..... | 27 |

Liste des sigles et des acronymes

AJUPHA : Association des Juges de Paix Haïtiens

ANAMAH : Association Nationale des Magistrats Haïtiens

APM : Association Professionnelle des Magistrats

CARDH : Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme

CE-JILAP : Commission Episcopale Justice et Paix

CNDDR : Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

DCP : Droits Civils et Politiques

DESC : Droits Economiques, Sociaux et Culturels

DCPJ : Direction Centrale de la Police Judiciaire

DDO : Direction Départementale de l'Ouest

DHS/ICE : Département of Homeland Security/ Immigration and Customs Enforcement

HUEH : Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti

IBERS : Institut du Bien-être Social et de la Recherche

ICKL : Institut Culturel Karl Lévêque

IDETTE : Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants

MENFP : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

MODEP : Mouvement Démocratique Populaire

MPP : Mouvement Paysan Papaye

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

MTPTC : Ministère des Travaux Publics Transport et Communication

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OPC : Office de Protection du Citoyen et de la Citoyenne

PAPDA : Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif

PHTK : Parti Haïtien Tèt Kale

PIDESC : Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels

POHDH : Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains

PNH : Police Nationale d'Haïti

PSDH : Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti

RENAMAH : Réseau National des Magistrats Haïtiens

RNDDH : Réseau National de Défense des Droits Humains

SKL : Sant Karl Lévêque

SOFA : Solidarité Fanm Ayisyen

SPNH-17 : Syndicat Police Nationale d'Haïti

STOP Accident : Services Techniques Opérationnels pour Pallier aux Accidents

UEH : Université d'Etat d'Haïti

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

I. Introduction

1.1 Mise en contexte

Depuis l'année 2018, Haïti se trouve plongée dans un climat chaotique. La crise sociale et politique s'est fortement aggravée. Le climat de l'insécurité s'est détérioré. La prolifération des gangs armés, réputés proches du pouvoir PHTK, a réduit considérablement les libertés publiques. De novembre 2018 à juin 2021, environ 12 massacres sont enregistrés dans les quartiers populaires de la région métropolitaine de Port-au-Prince. L'impunité dicte sa loi. L'insouciance et l'irresponsabilité des autorités, qui avaient provoqué la grande révolte populaire des 6,7 et 8 juillet 2018, demeureraient inchangées. Les conditions générales de vie de la population ne cessent de se dégrader.

Par ailleurs, l'autre élément à considérer c'est le dysfonctionnement du Parlement depuis le 13 janvier 2020 en raison du fait que les élections législatives de 2019 n'ont pas été organisées comme prévu par la Constitution de 1987 en vigueur. Il y a aussi la décision du président Jovenel MOISE de nommer, par l'arrêté du 8 juillet 2020, des Agents Exécutifs Intérimaires pour remplacer les élus locaux de 141 communes dont le mandat constitutionnel était arrivé à terme. Depuis lors, la gouvernance politique du pays est exclusivement exercée par l'Exécutif avec un président, qui n'a cessé de renforcer son pouvoir en publiant 41 décrets menaçant la démocratie et les droits fondamentaux du peuple haïtien.

Cette crise a atteint son apogée à partir du 7 février 2021, date de l'expiration du mandat constitutionnel du président Jovenel MOISE en vertu de l'article 134-2 de la Constitution de 1987 en vigueur. Toutefois, ce dernier décide de garder le pouvoir illégalement et veut renforcer ses mécanismes visant à violer la Constitution, piétiner la Justice et instrumentaliser la PNH dans le but d'établir la dictature notamment avec son fameux projet de révision constitutionnelle par l'organisation d'un référendum illégal et illégitime.

Au vu de cette situation, les mobilisations se sont intensifiées un peu partout dans le pays et dans la diaspora au lendemain du 7 février 2021 pour exiger le respect de la Constitution et dénoncer le

projet de dictature du régime PHTK, la criminalité grandissante et les violations systématiques de droits humains.

Dans le présent bilan, la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains se propose de dresser le tableau descriptif de la situation générale des droits humains dans le pays pour la période de janvier à juin 2021, au regard de la Constitution de 1987 ainsi que les conventions et instruments internationaux ratifiés par Haïti, fixant les obligations de l'Etat en matière de droits humains. Il comprend les parties suivantes : la démarche méthodologique utilisée, l'analyse de la situation des Droits Civils et Politiques (DCP) et les Droits Sociaux, Economiques et Culturels (DESC), constats relatifs au fonctionnement de la Justice et de l'institution Policière, considérations liées à certains groupes et/ou domaines spécifiques tels que l'insécurité routière, l'environnement, situation des femmes et des filles, situation des personnes handicapées et le phénomène de la migration. Et enfin, nous présentons des recommandations et perspectives liés aux enjeux de droits humains dans cette crise.

1.2 Méthodologie utilisée

En vue d'élaborer ce bilan, nous avons utilisé une méthodologie qui prend en compte les différentes prises de position de la POHDH, les rapports d'observation de ses institutions membres, les produits issus des ateliers de réflexions trimestriels de la POHDH sur la conjoncture sociopolitique et des déclarations signées avec d'autres organisations. C'est essentiellement une démarche qui systématise nos différentes actions et celles des institutions membres tout en ajoutant les informations supplémentaires.

Il s'agit entre autres :

- Le monitoring des faits préparé chaque semaine par l'équipe de Communication de la POHDH pour la publication de notre bulletin bimensuel : « **Se Mèt Kò, Ki Veye Kò** » ;
- Les rapports d'enquête et d'observation du RNDDH ;
- Les rapports périodiques d'observation de la violence de la CE-JILAP ;
- Les différentes prises de positions de la POHDH et ses organisations partenaires sur la conjoncture sociopolitique et la situation des droits humains dans le pays ;

- Les données collectées et analyse produite par le « Groupe de travail sur le droit à la terre » composé de : POHDH, Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, PAPDA, MODEP, ICKL, MPP, Batay Ouvriye et du Kolektif Jistis Min ;
- Rapport d'enquête du SKL sur le fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti.

Par ailleurs, nous avons utilisé des données de certaines institutions étatiques dont la Coordination Nationale sur la Sécurité Alimentaire-CNSA et d'autres structures spécifiques comme STOP ACCIDENT, qui fait un monitoring constant dans le domaine du Transport public en Haïti. Enfin, nous avons considéré des données et réflexions de la SOFA, Kay Fanm, deux organisations partenaires, qui militent pour le respect des droits des femmes et les données de monitoring du CARDH sur le phénomène du kidnapping dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.

II. Situation des droits humains en Haïti de janvier à juin 2021

Les mauvaises situations sociopolitiques et économiques dans lesquelles végète le pays privent le peuple haïtien de la jouissance effective de ses droits fondamentaux. Les droits sociaux tels que les droits à la santé, au travail, à l'alimentation, à l'éducation sont systématiquement bafoués et les citoyens et citoyennes sont lâchés en proie à une insécurité grandissante, qui rend la vie sociale pratiquement impossible. Les institutions républicaines et indépendantes sont menacées et fragilisées. Nous présentons ci-après la situation des droits civils et politiques, des droits sociaux et économiques, nos constats sur le fonctionnement du pouvoir Judiciaire et de l'institution Policière et autres violations de droits humains liées à des groupes et/ou domaine spécifiques enregistrées au cours du premier semestre de l'année 2021 en Haïti.

2.1 Au niveau des Droits Civils et Politiques

2.1.1 Insécurité grandissante et violation du droit à la vie

Pendant les six premiers mois de l'année 2021, les citoyens et citoyennes ont fait face à une criminalité grandissante caractérisée par la remontée des actes de kidnapping, d'assassinats, de massacres dans les quartiers populaires suivis de cas de viol et de vol répétitifs. En un mot, les actes de criminalité ont augmenté dans la zone métropolitaine de la capitale ainsi que dans d'autres villes du pays avec la prolifération des gangs armés jouissant de l'impunité et de la complicité des autorités étatiques. Donc, les droits à la vie et à la sécurité ont été systématiquement violés.

- i) En date du 1^{er} avril 2021, le groupe gang **G9 an fanmi e alye** avait perpétré un massacre au Bel-Air, quartier populaire de la région métropolitaine de Port-au-Prince, à proximité du Palais National. En termes de bilan : treize (13) personnes ont été assassinées, cinq (5) personnes sont portées disparues, 4 autres personnes ont été blessées et 22 résidences privées ont été incendiées ainsi que 3 maisons de commerce.
- ii) De janvier à mars 2021, **142 cas de kidnappings** ont été recensés, selon le bulletin de monitoring du Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme- CARDH-. En

plus, 91 cas ont été recensés seulement pour le mois avril contre 27 au cours du mois de mars, soit une augmentation de plus de 30%.¹

- iii) Dans le quartier de cité Soleil, quarante-quatre (44) personnes ont été assassinées par balles, sept (7) sont portées disparues, quinze (15) ont été blessées et une (1) femme a été violée, selon le dernier rapport du RNDDH, intitulé « *Massacres à Bel Air et à Cité Soleil sous le regard indifférent des autorités étatiques* », publié en date du 20 mai 2021².
- iv) Dans la journée du 26 juin 2021, le gang **400 marozo**³ a semé la pagaille dans la commune de Croix-des-Bouquets. Ils ont incendié une dizaine de véhicules, qui se trouvaient dans les parages de l'église de Dieu Béthel au moment d'une funérailles et à proximité du sous-Commissariat Calvaire.
- v) Dans la nuit du 29 au juin 2021, une fusillade enregistrée à Delmas 32 qui a fait environ **15 morts** et un carnage à la rue Acacia, Christ-Roi, **3 morts dont le journaliste Diego Charles et la militante politique Marie Antoinette DUCLAIRE.**

Nous présentons, par ailleurs, ce tableau ci-dessous indiquant quelques cas de victimes d'enlèvement et de séquestration entre janvier à avril 2021.

| Nom de la/des victimes | Date et/ou période | Lieu | Nature |
|------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| Sherley Magloire | Du 22 au 25 janvier | Croix -des Bouquets | Enlèvement |
| Julbin Robuste | 2021 | Croix-des Bouquets | Enlèvement |
| Jacques Pierre | 03 février 2021 | Delmas 40b | Enlèvement |
| Matilus | | | +Assassinat |
| Guerline Aristil | 03 février 2021 | Ave. John Brown | Enlèvement |
| Jean Elie | | | |
| Olsmina Jean Meus | 05 février 2021 | Martissant | Enlèvement + Assassinat |

¹ Rapport CARDH, Kidnapping « Bulletin mars 2021 », publié 6 avril 2021, <https://cardh.org/archives/1740>

² Rapport RNDDH, « massacre à Bel-air et à cite Soleil sous le regard indifférent des autorités étatiques », publié 20 mai 2021. <https://web.rnddh.org/wp-content/uploads/2021/05/2-Rap-Bel-Air-Cite-Soleil-2020.2021-20-Mai-2021-FR.pdf>

³ Un groupe de gang armé qui opère dans la commune de Croix-des Bouquets.

| | | | |
|---|-----------------|--------------------|------------|
| Abdias Edme | 17 février 2021 | Delmas 19 | Enlèvement |
| Junior Albert Agusma Maico Enrique campusano feliz & Antoni Gner Campusano Feliz | 20 février 2021 | 5ème Ave. Bolosse | Enlèvement |
| Jean Marc Condestin | 28 février 2021 | Mariani | Enlèvement |
| Dr Ernst Pady | 28 février 2021 | Ave. Christophe | Assassinat |
| Ing Alix Clement | 03 mars 2021 | Ave. N | Enlèvement |
| Jean B. Condestin | 05 mars 2021 | Martissant | Enlèvement |
| Maxon Fleury | 05 mars 2021 | Port-au-Prince | Enlèvement |
| Rosier Milouse | 23 mars | Bassin Bleu | Enlèvement |
| Audalus Estimé Welmyr J. Pierre | 01 avril 2021 | Carrefour | Enlèvement |
| Pères Michele Brilant, Joel Thomas, Evens Joseph, Jean Nicaïsse | 11 avril 2021 | Croix-des-Bouquets | Enlèvement |
| Ketty Jules | 22 avril 2021 | Croix-des-Bouquets | Enlèvement |
| Youri Dérival | 27 avril | Canapé-vert | Enlèvement |

Source : Monitoring hebdomadaire, programme communication et plaidoyer POHDH

2.1.2 Violation des libertés publiques

Les rassemblements publics et les mouvements de protestation pacifiques sont systématiquement réprimés par la Police qui, à chaque fois, utilise abusivement du gaz lacrymogène, des projectiles en caoutchouc et réels, qui causent de nombreuses victimes. En ce sens, en date du 20 et 21 janvier 2021, plusieurs mouvements de mobilisations ont été organisés un peu partout dans le pays dans l'objectif d'exiger le respect de l'article 134 -2 de la constitution haïtienne de 1987, selon lequel le mandat de Jovenel Moïse prend fin le 07 février 2021. Durant ces deux journées de manifestation, la Police a fait usage du gaz lacrymogène et ont tiré à balles réelles sur les manifestants. Plusieurs blessés sont enregistrés et plus d'une dizaine de militants ont été arrêtés arbitrairement dont le Sénateur Nènel Cassy, à Miragoâne par le commissaire du gouvernement de cette juridiction, Me

Jean Ernst MUSCADIN. En plus, plusieurs autres militants qui contestent les agissements du pouvoir en place ont été l'objet de menaces et persécutions politiques⁴.

- En date du **10 février 2021**, la manifestation des étudiants de l'Université d'État d'Haïti (UEH) contre la pouvoir qui a été démarrée devant la faculté d'ethnologie a été violemment dispersée, à coups de gaz lacrymogènes et de tirs d'armes par des agents des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH), au centre-ville de Port-au-Prince notamment au niveau de l'avenue John Brown. Dans ce mouvement de mobilisation, le **photojournaliste Dieu-Nalio Chéry de l'Associated Press (AP)** ainsi que le journaliste **Johny Fils-Aimé de la Radio Télé Kajou de Floride (États-Unis d'Amérique)** ont été blessés. Et, un véhicule de **la Radiotélévision Pacifique et du journal Le National**, à bord duquel se trouvaient des journalistes et autres personnels du dit média a été également ciblé de gaz lacrymogène par les forces de l'ordre⁵.
- En date du **14 février 2021**, de nouvelles manifestations anti Jovenel Moïse ont été organisées et il y a eu des affrontements avec la Police. Dans le cadre de cette journée de mobilisation, un jeune homme a été tué à Port-au-Prince dans l'après-midi près du bureau de la présidence, selon l'AFP. Un journaliste haïtien a été blessé par balle au cours d'une fusillade entre policiers et manifestants.

Donc, les libertés publiques garanties par la Constitution haïtienne de 1987 en son article 31 et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques en son article 19 ont été menacées et violées à plusieurs reprises.

2.1.3 Condition de vie des déplacés

En date du 1^{er} juin 2021, les quartiers de Martissant et de Fontamara ont été le théâtre d'affrontements entre gangs armés de Grand-Ravine et de Ti Bwa. Cette situation, qui a duré presque tout le mois de juin, obligeait les habitants à se réfugier sur la place de Fontamara, dans la commune de carrefour et les zones avoisinantes tout en ayant la peur au ventre. Et au moment de ces affrontements, on n'a pas remarqué la présence des forces de l'ordre pour venir en aide à la population afin de prendre le contrôle de la situation. Du 1^{er} au 15 juin 2021, ces affrontements ont provoqué environ 10 000 déplacés. Près de 2 000 à Martissant, dont environ 1 500 au centre sportif

⁴ Note de presse POHDH, publiée 22 janvier 2021, www.pohdh-ht.org

⁵ Alter presse, "Deux journalistes blessés, l'ors d'une manifestation étudiante contre la dictature en Haïti, dispersée violemment par la police", publié le 10 février 2021, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article26687>.

de Carrefour (507 garçons, 582 filles, 426 mineurs, 50 nourrissons)⁶ et vivent dans des conditions inhumaines, selon le rapport du Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme (CARDH).

Par ailleurs, la route nationale numéro 2 qui relie la capitale haïtienne, Port-au-Prince, avec quatre autres départements (Sud, Sud-Est, Grande Anse et Nippes) a été complètement coupée ; plusieurs personnes incapables de retourner dans leur quartier se sont réfugiées au centre sportif de Carrefour, d'autres chez des particuliers afin de fuir la menace de ces groupes de gangs armés. Des maisons ont été incendiées et pillées par les bandits.

2.1.4 Attaques contre le RNDDH

Jouissant de l'impunité et de la complaisance des autorités, les gangs ont établi un climat de terreur et de violences de toutes sortes dans plusieurs endroits du pays notamment dans la région métropolitaine de Port-au-Prince dans le but de réduire la population au silence. Plusieurs groupes ont fait l'objet de menaces en particulier les militants politiques et organisations de droits humains, qui dénoncent le projet de dictature du président de facto Jovenel MOISE, la criminalité grandissante et les différentes violations de droits humains. En date du 6 juin 2021, Jimmy Cherizier «Barbecue» chef de gang du groupe G9, créé sous la recommandation du pouvoir en place via la CNDDR, a proféré des menaces contre le Réseau National de Défense des Droits Humains-RNDDH- et ses membres notamment monsieur Pierre Espérance, le directeur exécutif de l'organisation. Une semaine plus tard, soit le 15 juin 2021, plusieurs membres du gang Krache Dife, qui se regroupe au sein de G-9, ont été remarqués dans les parages de RNDDH. Et ils ont cogné la barrière pendant un bon nombre de temps. Les malfrats sont partis à l'arrivée des forces de l'ordre.

2.2 Constats relatifs au fonctionnement du pouvoir Judiciaire et de l'institution Policière

2.2.1 La Justice dysfonctionnelle

Depuis 2018, l'appareil judiciaire connaît des crises en série et fonctionne en moyenne 4 mois chaque année. En date du **07 février 2021**, le régime de facto a procédé illégalement à l'arrestation du juge à la Cour de Cassation Yvickel Dieujuste Dabrezil , plus tard, le **8 février 2021**, l'Exécutif

⁶ <https://cardh.org/archives/1716>

a pris un arrêté totalement illégal⁷, mettant à la retraite les juges à la Cour de Cassation Yvickel Dieujuste Dabrézil, Wendelle Coq Thélot et Joseph Mécène Jean-Louis, en violation des prescrits de l'article 177 de la Constitution de 1987 qui stipule ce qui suit : « Les juges de la cour de cassation, ceux des cours d'appel et des tribunaux de première instance sont inamovibles. Ils ne peuvent être destitués que pour forfaiture légalement prononcé, ou suspendus qu'à la suite d'une inculpation. Ils ne peuvent être l'objet d'affectation nouvelle, sans leur consentement, même en cas de promotion. Il ne peut être mis fin à leur service durant leur mandat qu'en cas d'incapacité physique ou mentale permanente dûment constatée ». Sans oublier les articles 9 et 10 du décret du 22 août 1995 relatif à l'organisation judiciaire, des articles 1, 36, 41 de la loi du 13 novembre 2007 créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et des articles 1, 2, 3, 28, 51, 56 et 69 de la loi du 27 novembre 2007 portant statut de la Magistrature.

Pour continuer à montrer le caractère totalitaire et légicide de son régime, le **11 février 2021**, le président de facto, Jovenel MOISE, a publié un autre arrêté illégal nommant juges à la Cour de Cassation les citoyens Louiselmé Joseph, Octélus Dorvilien et Pierre Harry Alexis, « en violation des dispositions de l'article 175 de la Constitution, de l'article 28 de la loi du 27 novembre 2007 portant statut de la Magistrature et celles de la loi du 13 novembre 2007 créant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ». Donc, la volonté de l'Exécutif de contrôler l'appareil Judiciaire a été manifeste.

2.2.1.1 Grève des Magistrats dans les 18 juridictions du pays

Pour protester contre cette décision illégale prise par l'Exécutif de facto, l'Association Nationale des Magistrats Haïtiens (ANAMAH), l'Association Professionnelle des Magistrats (APM), l'Association des Juges de Paix Haïtiens (AJUPHA) et le Réseau National des Magistrats Haïtiens (RENAMAH) ont décidé en date du **15 février 2021** d'observer un arrêt de travail illimité dans tous les cours et tribunaux du pays pour exiger que l'Exécutif de facto respecte la Constitution, les Lois de la République et les Conventions Internationales ratifiées par Haïti garantissant l'indépendance de la Justice.

En date du **1^{er} mars 2021**, ces différentes associations de Juges ont annoncé la poursuite de l'arrêt de travail adopté le 15 février 2021 à travers toutes les juridictions de République suite au refus

⁷ Note de presse POHDH, publié le 12 février 2021, www.pohdh-ht.org

affiché par le Pouvoir Exécutif d'adresser leurs revendications⁸. Quelques jours plus tard, soit le 26 mars, les associations de magistrats ont rencontré le Protecteur du citoyen, Me Renan Hédouville, afin de solliciter les bons offices de l'OPC dans l'objectif de trouver une solution favorable à la crise qui secoue l'appareil judiciaire. En date du **19 avril 2021**, les associations de magistrats ont finalement décidé d'observer une période de trêve à la grève suite à la décision du ministre de facto *Rockfeller VINCENT*, de réintégrer le greffier Christophe Lespérance de ses fonctions au Tribunal de première instance de la Croix des Bouquets.

2.2.1.2 Fermeture de certains Tribunaux en raison de l'insécurité

Les tribunaux dans la capitale -Port-au-Prince- sont quasiment fermés à cause de la dégradation du climat de l'insécurité avec la multiplication des gangs armés. Le tribunal de Première Instance de Port-au-Prince est dysfonctionnel depuis près de quatre ans à la suite de l'installation des groupes de gangs armés dans les quartiers avoisinants, tels que Grand-Ravine, Village-de-Dieu, Bolosse, Ti-Bois, empêchant ainsi la circulation des avocats, des magistrats, des greffiers, huissiers, des membres du personnel de bureau et des justiciables. Face à cette situation, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire-CSPJ- était obligé de délocaliser la Cours d'Appel de Port-au-Prince du Bicentenaire à Pacot.

2.2.1.3 Cas du Tribunal de Première Instance du Cap Haïtien

Au niveau de la juridiction du Cap Haïtien, la Justice a été complètement paralysée depuis un an environ. Cette paralysie était liée principalement au fait que des avocats du Barreau de cette juridiction contestaient la nomination du Magistrat Prévot comme doyen a.i pour administrer le Tribunal de Première Instance de cette juridiction. Les avocats ont fermé les Tribunaux avec violences et ont empêché que le doyen soit installé sous prétexte de sa lenteur dans le traitement des dossiers. Cette situation, préjudiciable à la société en général et aux droits des justiciables en particulier, a duré jusqu'au mois de mai 2021. Il faut souligner que le magistrat Prévot, qui a été nommé par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire-CSPJ-, est réputé intègre et compétent. A noter que le CSPJ avait pris cette décision après avoir adopté certaines mesures conservatoires concernant le doyen sortant, Me Linc JEAN, suite à des problèmes administratifs enregistrés au niveau du décanat du dit Tribunal. Compte tenu de l'ampleur des mobilisations des avocats

⁸ <https://rezonodwes.com/2021/03/01/jovenel-moise-vs-justice-les-magistrats-annoncent-la-poursuite-de-leur-greve/>

contestataires, le CSPJ a dû retourner sur sa décision et a nommé Me Petric DUROQUE comme nouveau doyen du Tribunal.

2.2.1.4 L’Affaire de l’ancien Batonnier Monferrier DORVAL

En date du 28 août 2020, l’ancien Bâtonnier Montferrier DORVAL, symbole de la Justice, a été exécuté chez lui à Pèlerin 5, non loin de la résidence du président Jovenel MOISE, qui a déclaré le 9 novembre 2020 que le bâtonnier avait été assassiné à 10h13 du soir et que sa femme, Martine MOISE, lui avait montré la vidéo à 10h15, soit deux minutes après. De nombreux acteurs tant dans le pays qu’à l’étranger ont continué d’exiger justice pour le bâtonnier défunt, qui avait déclaré que le pays n’est ni dirigé, ni administré une semaine avant son assassinat.

A date au moins six (6) personnes ont été arrêtées dans le cadre de ce dossier. Il s’agit de Valery Dort, Vilpique Dunes alias Jah, Makender Fils-Aime, Modler Sénégal alias Abidy, Gerson Laurent et Mario Delva. Néanmoins, le dossier reste bloqué au niveau de la Justice. Le juge Rénord REGIS, qui est en charge de l’instruction de l’affaire, connaît plusieurs obstacles assimilables à des actes d’intimidation pour empêcher l’aboutissement des enquêtes judiciaires.

Au lieu de renforcer sa sécurité, la PNH a récupéré l’arme à feu mises à la disposition du Juge. En plus, le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, Me Bed-Ford Claude, n’a pas fait le suivi que de droit sur les ordonnances du magistrat instructeur, soit huit (8) ordonnances citant au Cabinet d’instruction pour être auditionnées à titre de témoins, dont Martine MOISE, entre 31 mai et le 24 juin 2021. Il faut rappeler que, selon l’article 18 du Code d’instruction criminelle, le commissaire du gouvernement est légalement tenu de donner suite aux ordonnances du Juge Renord REGIS.

2.2.1.5 Augmentation de la détention préventive arbitraire

Depuis environ quatre ans, les arrêts de travail perdurent dans les tribunaux pendant qu’il y a de milliers de détenus dans les prisons qui attendent d’être jugés. Ces crises incessantes que connaît le système judiciaire haïtien impactent la situation des prisons et les conditions de détention deviennent de plus en plus compliquées. En conséquence, la détention préventive arbitraire est passée de 76% en juin 2020 à 85 % en mars 2021⁹. Dans le système pénitencier en Haïti, les personnes en détention

⁹ <https://lenouvelliste.com/article/228129/85-des-detenus-sont-en-detention-preventive-prolongee>

préventive arbitraire sont souvent incarcérées plus d'une dizaine d'années. Elles sont privées d'assistance légale, sans avoir eu la possibilité de comparaître devant les institutions judiciaires.

2.2.1.6 Evasion à la prison civile de Croix- des- Bouquets

En date du 25 février 2021, une évasion spectaculaire a eu lieu à la prison civile de la Croix des Bouquet. Sur un effectif de *mille cinq cent-quarante-deux* (1542) détenus, quatre cent trente-sept (437) se sont évadés. Au moment de cette évasion, *Vingt-sept* (27) ayant été tués le même jour, *trente-et-un* (31) sont décédés, *quatre-vingt –sept* (87) ont été appréhendés et *trois cent quarante – six* (346) sont en cavale¹⁰. Plus loin, lors de cette évasion, le responsable de la prison civil de Croix-des-Bouquets, Paul Joseph Hector, a été tué devant la barrière et six (6) détenus, dans l'enceinte-même de la prison. *Vingt -et-un* (21) autres détenus ont été systématiquement traqués par les agents des unités spécialisées de la PNH et ont été sommairement exécutés dans les rues de la Croix-des-Bouquets. Le lendemain, Arnel JOSEPH a été tué à l'Estère, dans le département de l'Artibonite et trois (3) autres détenus ont succombé à leurs blessures à l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti-HUEH. Dix-huit (18) personnes ont été blessées parmi elles, au moins trois (3) membres du personnel affecté à la prison¹¹.

Il faut rappeler que la prison civile de la Croix-des-Bouquets a été inaugurée le 28 octobre 2012. C'est une prison qui a une capacité d'accueil de *sept-cent-soixante-huit* (768) détenus pour une surface de 1,179.13metres carrés. Cependant, en date du 25 février 2021, *mille cinq cent-quarante-deux* (1.542) détenus étaient incarcérés à la prison civile de la Croix-des-Bouquets, soit deux (2) fois sa capacité d'accueil.

2.2.2 Crise au niveau de la Police Nationale d'Haïti

Vingt-six ans après sa création, la Police Nationale d'Haïti (PNH), dont l'effectif actuel est de quinze mille (15.000) policiers, traverse une grave crise. Cette crise est liée principalement aux mauvaises conditions de travail des policiers, l'absence d'un leadership responsable et surtout à la politisation de l'institution policière¹². La PNH se transformerait en un outil servant à réprimer les mobilisations

¹⁰ <https://web.rnddh.org/mutinerie-evasion-planifiee-traque-et-executions-sommaires-de-detenus-le-rnddh-exige-la-sanction-des-personnes-impliquees-dans-les-evenements-sanglants-de-la-croix-des-bouquets/>

¹¹¹¹ Idem

¹² Sant Karl Leveque, PNH : Entre le banditisme, la corruption et la politisation, l'institution se tend vers l'effondrement, avril 2021.

populaires, qui dénoncent l'impunité, la corruption, la criminalité et le projet de dictature du pouvoir de facto. Mais, elle est absente quand les gangs du « **G9 an fanmi e alye** » manifestent et pillent.

La tragédie du 12 mars 2021 à village de Dieu où cinq (5) policiers ont été assassinés, dont leurs cadavres sont gardés par les gangs, représente le point culminant. En effet, un total de **trente-trois (33) policiers ont été assassinés** et plusieurs Commissariats et/ou antennes sont attaqués par les gangs du G9 pour le premier semestre de l'année 2021¹³. Rappelons que le pouvoir de facto est le principal responsable de cette tragédie qui, quelques jours après, a décidé de publier un décret inconstitutionnel fusionnant deux institutions de nature et de mission différentes sous prétexte de rétablir l'ordre dans certains quartiers rouges à l'exception de ceux, contrôlés par les gangs du G9, réputés proche du pouvoir.

Notons que des discussions ont eu lieu, en date du **25 janvier 2021**, au sein de la Police Nationale d'Haïti (PNH), autour du renforcement de sa capacité opérationnelle, dans la lutte contre l'insécurité en Haïti, notamment le kidnapping et les groupes gangs armés qui théorisent la population. Mais, ces promesses pour contrecarrer les actes de criminalité n'ont donné aucun résultat concret pour ramener l'ordre dans la république. Le comportement trop souvent irresponsable et servile du directeur général a.i, de la PNH , Léon CHARLES, compromet l'image et l'avenir de l'institution Policière.

2.2.2.1 Répression sur les membres du SPNH-17

La création du syndicat SPHN-17, organe permettant aux policiers/ères d'exprimer leurs revendications et de veiller à l'indépendance de l'institution policière, est le résultat de mobilisations constantes et constitue une avancée démocratique. Cependant, les membres de cette structure sont l'objet de répressions et de persécutions de toutes sortes.

En date du 22 mars 2021, la Police Nationale d'Haïti a procédé à l'arrestation de Jean Fritz Magny, l'un des avocats du syndicat de la PNH (SPNH-17) alors qu'il s'apprêtait à déposer au secrétariat de la Direction départementale de l'Ouest (DDO) de la PNH une correspondance visant à notifier les autorités policières de la tenue d'un sit-in, le mardi 23 mars 2021, devant les locaux du SPNH-17, à l'avenue Lamartinière. Pour se montrer plus acide contre les membres du SPNH-17, en date du 25

¹³ « Position de POHDH sur la crise qui secoue la PNH », note publiée 24 mars 2021.

mars 2021, la direction générale de la PNH a émis **un avis de recherche** contre les policiers Jean Elder Lundi, coordonnateur du SPNH-17, Alexandre Pascal, Abelson Gros Nègre, Ludner Louis, Dario Antoine, Guerby Geffrard et James Josué Jules (ex-policier), pour « crimes, assassinats, destructions de biens publics et privés ».

En date du 27 mars 2021, des agents de l'Unité Départementale de Maintien d'Ordre (UDMO) ont procédé arbitrairement à l'arrestation de l'ancien porte-parole du syndicat de la Police nationale d'Haïti (SPNH-17), Abelson Gros Nègre sous l'ordre du directeur de facto de la PNH, Léon Charles. Arrêté chez lui à Carrefour-Feuilles, ce dernier a été conduit à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) avant d'être transféré le même jour à la prison civile de Port-au-Prince communément appelée « pénitencier national » sur ordre du parquet du tribunal de première instance de Port-au-Prince.

Néanmoins, la POHDH déplore et condamne sans réserve les violences avec lesquelles les policiers se réclamant du groupe fantôme 509 expriment leurs revendications. Ces agissements contraires aux valeurs démocratiques.

2.3 Concernant les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC)

2.3.1 Droit à la Santé

Avoir accès aux soins de santé reste un luxe en Haïti et les 4.2 milliards de dollars du fonds Petro Caribe sont dilapidés par des dirigeants sans scrupules. La crise sanitaire du Covid-19 montre la grande faiblesse du pays en termes d'infrastructures. Pas assez d'hôpitaux disponibles pour prodiguer des soins à la population qui vit au jour le jour. Les personnels de santé sont sous payés. Systématiquement, les portes des rares hôpitaux publics du pays sont fermées à causes des grèves des médecins pour exiger de meilleures conditions de travail. Le cas de l'hôpital Justinien du Cap Haïtien par exemple, qui a observé un arrêt de travail pendant plus d'un mois à cause de l'état de délabrement du bâtiment et les mauvaises conditions.

Le plus grand centre hospitalier public du pays à savoir l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti-HUEH- est en construction depuis après le 12 janvier 2010. Jusqu'à présent la construction est en cours. Personne ne sait ce qui explique ce retardement dans la construction. Entre temps, les malades

se font soigner dans un espace insalubre sur des lits détériorés. Les médecins résidents sont privés de matériels adéquats¹⁴.

2.3.1.1 L'hôpital public haïtien-turc parasismique de la Croix-des-bouquets : Un bâtiment abandonné

La Construction de l'hôpital public haïtien-turc parasismique de la Croix-des-bouquets¹⁵ remonte à 2011 et achevée en 2012 dont le coût est élevé à 1.7 million de dollars américain. Cet hôpital qui se trouve dans la localité de Rakèt, commune de Croix-des-Bouquets, est abandonné par l'Etat depuis environ 9 ans. Alors que les habitants meurent faute de non disponibilité des centres hospitaliers publics dans cette commune. Il faut souligner que cet hôpital qui est un don du peuple turc pourrait offrir tous les services de base tels que la pédiatrie, la chirurgie, l'obstétrico-gynécologie et la médecine interne. Tout ceci montre que l'Etat haïtien ne se soucie pas de la santé de la population.

2.3.1.2 Privatisation du vaccin contre covid-19 en Haïti : Une violation grave du droit à la santé

En date du 23 juin 2021, le Ministère de la Santé Publique et de la Population -MSPP- a pris la décision de privatiser le processus de vaccination anti covid-19 en Haïti en autorisant les entreprises privées à importer et distribuer des stocks de vaccins contre le covid-19¹⁶. Cette décision pour le moins irresponsable constitue une violation grave du droit à la santé de la grande majorité de la population, qui est garanti par l'article 19 de la Constitution haïtienne de 1987 en vigueur et l'article 12 du Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Economiques et Culturels -PIDESC- ratifié par l'Etat haïtien le 31 janvier 2021. La santé n'est pas une marchandise, c'est un service public qui doit être accessible à tous les citoyens et citoyennes sans distinction notamment dans le cadre de la vaccination contre la pandémie du covid-19, qui fait beaucoup de victimes. Donc, l'Etat haïtien a l'obligation de prendre en charge la vaccination contre la covid-19 afin de protéger la vie de tout un chacun. A noter qu'une deuxième vague du Covid-19 a été enregistrée dans le pays durant le premier semestre de l'année 2021 et a tué plusieurs compatriotes dont l'ancien président de la Cour de Cassation et du CSPJ, Me René SYLVESTRE.

¹⁴ Le lundi 15 mars 2021, les médecins résident de cet hôpital ont entamés une grève illimitée,

<https://lenouvelliste.com/article/227329/lhopital-universitaire-justinien-paralyse-les-medecins-en-greve>

¹⁵ <https://lenouvelliste.com/article/184997/a-lhopital-turc-de-la-croix-des-bouquets-herbes-et-animaux-remplacent-les-malades>

¹⁶ POHDH denonse desizyon leta ayisyen pou lage vaksen kont-kovid-19 la nan men sektè prive a, note publiée le 29 juin 2021, www.pohdh-ht.org

2.3.2 Situation d'insécurité alimentaire

Un haïtien sur quatre (4) vit dans l'insécurité alimentaire aigüe. Selon le dernier rapport de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire -CNSA-, environ 4,4 millions d'haïtiens sont en situation d'insécurité alimentaire sévère dont 1,9 million d'enfant. En outre, 86 000 enfants haïtiens de moins de 5 ans souffriront cette année de malnutrition aigüe, contre 41 000 l'année dernière selon l'UNICEF. La montée exponentielle des prix des produits de première nécessité et la dévaluation de la gourde affaiblissent le pouvoir d'achat des citoyens. Le coût de la vie devient de plus en plus élevé. L'Etat abandonne ses fonctions régaliennes et expose la jeunesse. L'accès aux services sociaux de base, déjà réduit, a fortement diminué durant ces dernières années.

2.3.3 Le droit accès à l'Education en Haïti

La Constitution de 1987 dans son article 32-1 fait savoir que « l'éducation est une charge de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous... ». Pourtant, le système scolaire haïtien est sous le signe du secteur privé avec plus de 80 % des écoles. Selon un article publié par Global partnership, le coût moyen des frais de scolarité, qui s'élève à 80 dollars par enfant et par an, hormis les coûts des livres, des uniformes et du transport, rend l'éducation de base inaccessible pour de nombreux enfants¹⁷ ». Selon une étude sur les enfants en dehors du système scolaire (2017), presque 2 enfants sur 10 âgés de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école primaire et environ 6 enfants sur 10, âgés de 6 ans, entrent en 1^{re} année¹⁸.

La POHDH souligne que l'Etat a l'impérieuse obligation de garantir l'accès équitable à une éducation de qualité aux enfants les plus vulnérables ; garantir la formation continue des enseignants adaptée avec les avancements technologiques. Somme toute, l'Etat doit travailler à ce que les enfants vivants dans les quartiers peuplés trouvent les moyens nécessaires pour avoir accès aux cours à distance et créer un climat serein pour que les écoles dans les quartiers populaires puissent fonctionner sans embûches.

2.3.3.1 Fermetures de certaines écoles en raison de l'insécurité

Le climat d'insécurité qui bat son plein empêche le fonctionnement normal des écoles particulièrement celles qui se trouvent dans les quartiers populaires. Plusieurs établissements

¹⁷ <https://www.globalpartnership.org/fr/where-we-work/haiti>

¹⁸ <https://www.unicef.org/haiti/education>

scolaires au niveau de la région métropolitaine de Port-au-Prince ont dû fermer leurs portes en raison du climat de terreur instauré par les gangs dans les quartiers comme Martissant, Bel-Air, Cité Soleil, La Saline. Ce climat de violences a de graves conséquences sur le fonctionnement des écoles et l'avenir des élèves, qui sont en grande partie traumatisés. Il y a lieu de se demander comment le MENFP va-t-il pouvoir assurer le déroulement des examens officiels prévus au mois de juillet 2021 ?

A cela, il faut ajouter les manifestations des élèves des écoles publiques réclamant la présence des enseignants et enseignantes, qui observent des grèves récurrentes pour exiger de meilleures conditions de travail.

2.3.3.2 Fonctionnement des écoles dans le contexte du covid-19

La pandémie du coronavirus vient aggraver la situation. Certaines écoles se sont obligées de créer des plateformes virtuelles pour dispenser des cours en ligne. Cette démarche n'est pas accessible à tous les enfants. Surtout ceux qui vivent dans les quartiers défavorisés où il y a privation d'électricité et de service d'internet. Aucune mise en place du côté du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle- MENFP- pour permettre à ces catégories d'enfants d'avoir accès aux cours en ligne. Donc, cela montre que l'Etat participe à créer davantage inégalité dans la société. Combien de professeurs des écoles nationales détiennent un mini laptop avec un service d'internet fiable pour héberger les cours en ligne ? Combien de professeurs qui sont formés pour soutenir l'enseignement à distance ou en ligne ? Combien d'élèves dans les quartiers défavorisés ont le moyen de posséder un gadget électronique pour suivre des cours à distance ? Donc, vue l'irresponsabilité de l'Etat haïtien, l'enseignement à plusieurs vitesses -source de l'inégalité- continuera à frayer des voies dans le système éducatif.

III. Considérations liées à des groupes et domaines spécifiques

3.1 Violations liées à l'insécurité routière

L'insécurité routière est l'une des premières causes de mortalité en Haïti. Les rapports périodiques des Services Techniques Opérationnels pour pallier aux accidents (Stop Accidents), qui sont décomptés pour le premier semestre de l'année 2021 par l'équipe de la POHDH, ont révélé **695 cas d'accidents, 2098 victimes, 284 morts et 1814 blessés.**

En Haïti, le transport se fait dans les conditions de plus en plus désastreuses, les organismes étatiques n'ont jamais senti la nécessité de renforcer la structure de la sécurité routière afin de s'investir véritablement dans la lutte contre les accidents de circulation sur les voies publiques. Le réseau routier haïtien ne répond pas à ses obligations élémentaires, la majorité de nos routes sont détériorées, les véhicules de transport qui assurent les trajets, en milieu urbain comme en rural, sont pour la plupart dans un état piteux. Ces véhicules sont souvent surchargés de passagers, ils sont en générale en mauvaise état mécanique et dégagent des gaz toxiques en quantité industrielle pouvant nuire à la santé cardiorespiratoire des passagers, des riverains et du chauffeur lui-même. Il n'y a pas de police routière pour assurer le contrôle routier, l'absence de panneaux de signalisation fixant la limite de vitesses et les routes accidentogènes sont d'autant d'obstacles que les usagers de la route doivent surmonter quotidiennement.

Selon le Ministère des Travaux Publics Transport et Communication (MTPTC)¹⁹, il y aurait 3 400 Km de routes approximativement classées en routes nationales, routes départementales et routes communales. Le nombre de kilomètre de routes fonctionnelles en Haïti est grandement insuffisant. Le système est inadéquat, non structuré et non sécuritaire.

3.2 Déportation et Migration

Malgré la pandémie du coronavirus, nos compatriotes semblent de plus en plus motivés à laisser ce pays de misère pour emprunter les routes des Amériques du Sud et Centrale en vue d'atteindre les Etats-Unis en passant par la frontière du Mexique. Environ trois mille (3 000) ressortissants haïtiens

¹⁹ MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications.

faisant la grande traversée de l'Amérique du Sud et Centrale en passant par la frontière du Mexique à destination des Etats-Unis. Au cours du mois d'avril, près de six cent (600) sont envolés pour le Surinam ayant pour destination finale la Guyane. Sans compter de nombreux *boat people* interceptés par les autorités guyanaises et îles turquoises depuis le début de l'année²⁰.

La migration des haïtiens demeure l'une des plus complexes au niveau de la région. Elle a connu une suspension qui est due aux restrictions causées par le COVID-19, mais elle allait reprendre en juin 2020. Selon la Direction des migrations pour le mois de janvier à mai 2021, près de 6162 haïtiens sans papiers ont été rapatriés par les autorités de la République Dominicaine²¹. Dans le rapport de situation bimensuel de l'OIM HAITI²², le rapatriement de migrants haïtiens a été observé dans les pays du Nord comme les Bahamas 89, les Iles Turques et Caïques 133 et les Etats-Unis d'Amérique 1421 haïtiens durant le mois de janvier à mars 2021.

La situation sociopolitique désastreuse que vit le pays et la dégradation des conditions de vie de la population ont encouragé nos compatriotes à fuir le pays dans la quête d'une vie meilleure. Cette situation fragile a pour conséquence de nombreuses vagues de déportations et de rapatriements.

3.3 Violations des droits des paysans

Un jour après le terme de son mandat constitutionnel, soit le 8 février 2021, Jovenel Moïse a promulgué un arrêté déclarant **Savane Diane zone franche agro industrielle**²³ en vue de déposséder des dizaines de milliers de familles paysannes de 8 600 hectares de terres. Cette décision va rendre le pays encore plus dépendant sur le plan alimentaire, et continuer le processus de déstructuration de la paysannerie haïtienne. La zone franche (Savane Diane) revient à détruire l'environnement, détruire l'agriculture, détruire le bétail et en même temps, condamner les agriculteurs et agricultrices à travailler dans des usines, notamment l'usine de Stévia en prévision pour alimenter Coca Cola, pour un salaire de misère, sans aucune contrepartie sociale. Cette décision vise à condamner encore plus une grande partie de la population à la faim et à la misère.

²⁰ <https://lenouvelliste.com/article/228842/etats-unis-chili-surinam-guyane-turques-et-caiques-des-haitiens-continuent-de-rechercher-une-terre-daccueil>

²¹ <https://rezonodwes.com/2021/05/31/relation-haiti-rd-environ-6-000-haitiens-expulses-de-la-republique-dominicaine-de-janvier-a-mai-2021/>

²² OIM HAITI, « Surveillance des flux sur 20 points de passage frontalier entre Haïti et la République Dominicaine », rapport de situation Bi-Mensuel no 32 – 16 au 31 mars 2021.

²³ SOFA, POHDH et al. *Savane Diane appartient aux productrices et producteurs paysans : Elle n'est ni vendre, ni à concéder à des tiers*, note de presse publiée le 4 mars 2021.

A part les 32 milles hectares de terre arable dans le Nord-est, la Savane Diane est la plus grande surface cultivable dans le pays, soit 25 000 hectares, propices à toutes sortes de cultures vivrières, allant du riz au pois congo, du vétiver au ricin, de la canne à l'avocatier, de la citronnelle au tabac.

Par ailleurs, plusieurs paysans vivant dans la **colonie agricole de Prévoyance, Savane-au-Lait**, à la quatrième section communale de Ouanaminthe dans le département du Nord-Est, sont victimes de persécutions, de violences et d'arrestations illégales durant le premier semestre de l'année 2021, orchestrées par des autorités politiques, des partisans du pouvoir de facto et des membres du secteur privé avec l'appui d'autorités judiciaires et policières.

Depuis 2011 et dans le cadre du Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti (PSDH), l'Etat haïtien s'adonne à travers le pays à des accaparements violents des terres occupées par les paysans en vue de la mise en place de monocultures d'exportation, de zones franches industrielles, des exportations minières au profit des entreprises transnationales. Cette stratégie de développement est en train de détruire la base de l'économie paysanne et avec elle, l'environnement que ces derniers contribuent à maintenir et à protéger à travers des pratiques agricoles traditionnelles.

3.4 La situation des femmes et des filles dans ce contexte d'insécurité

Depuis le début de l'année 2021, la POHDH a pu constater, dans plusieurs régions du pays, la récurrence et l'intensification des actes de violences perpétrées contre les femmes et les filles. La violence sous toutes ses formes gagne du terrain et gangrène notre société. Seulement au cours du mois de janvier, au moins cinq (5) femmes ont été assassinées par leur copain. Il y a lieu également de citer l'infirmière Marline Flora Norestant, âgée de 32 ans, qui serait tuée en avril dernier par son petit ami, une jeune femme de 25 ans assassinée sur la route de frère, le 1^{er} mai, une fillette de 15 ans en 9^e année fondamentale, a été tuée par balle à la sortie de son école, le 25 janvier. L'adolescente de 16 ans battue à mort par son beau-père à Delmas 30, le 15 mai.

Le Commissaire du gouvernement près du Tribunal civil de Jérémie, Me Pyram André, a émis, un mandat d'amener contre le vice-délégué de Beaumont, Metzgard Chaumette, accusé d'avoir violé, le samedi 2 janvier 2021, une mineure de 14 ans. A rappeler qu'en octobre dernier, durant le confinement 74 adolescentes sont tombées enceintes dans huit écoles à Beaumont. Selon une enquête menée par l'Institut du Bien-être Social et de la Recherche (IBESR) et l'Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants (IDETTE) dans les huit établissements de

la localité. Pas moins de 74 adolescentes et jeunes femmes font face à une grossesse non désirée et précoce dans la commune. Parmi les jeunes mamans, IBESR et IDETTE dénombrent 44 mineures âgées entre 13 à 17 ans, les 30 autres jeunes filles vont de 18 à 24 ans. Tandis que les présumés pères sont âgés entre 18 à 57 ans.

A cela, s'ajoutent les divers actes de violences collectives comme : le viol, la stigmatisation, le harcèlement, la violence domestique. En cette période d'insécurité généralisée, les femmes et les filles courent de nombreux risques. Selon les données de l'Unicef-Haïti, environ 8 mille 500 femmes et enfants sont contraints de fuir leurs résidences, en seulement deux semaines, en juin 2021, à cause des gangs armés, soient 2 045 femmes et 2146 enfants.

Ces violences constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux des femmes et des filles comme leurs droits à l'intégrité, à la sécurité et à vivre dans un climat libre de violence protégées par plusieurs conventions internationales, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes ainsi que la Convention des Nations Unies sur l'élimination sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes que Haïti a ratifiée en 1981.

Donc, l'Etat haïtien doit répondre à ses obligations afin de garantir les droits des femmes et des filles, de prévenir toute forme de violence perpétrée contre elles et de prendre des mesures nécessaires pour enquêter, poursuivre et sanctionner les auteurs de ces crimes.

3.5 La situation des personnes handicapées

La situation des personnes handicapées en Haïti reste tout-à-fait lamentable. Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, environ 15% de la population haïtienne vit avec un handicap. Le viol, l'accès à l'information et le droit à la justice, ils sont nombreux les obstacles sociaux et culturels rencontrés par ces personnes leur empêchant de jouir pleinement des protections auxquelles elles ont droit en vertu de la loi.

Nous rappelons par exemple, la situation des handicapés du camp « La piste » fuyant la violence des gangs pour se reloger dans des conditions inhumaines à l'école communale de Pétion-Ville au cours du mois de juin 2021. Ces handicapés vivent dans un local qui n'est pas aménagé pour cela. Les enfants ou adultes sont empilés les uns sur les autres dans cet endroit qui dégage une odeur

nauséabonde à cause de l'insalubrité, le débordement des latrines. Les conditions sanitaires sont inexistantes, pas d'eau potable et parfois ils passent une journée sans rien manger.

La POHDH veut rappeler que la loi du 12 mars 2012 fixe clairement les responsabilités l'Etat à l'égard des personnes handicapées en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins primaires indispensables tels que l'éducation, les soins de santé, le logement et l'environnement physique approprié et insiste sur la nécessité de garantir aux personnes déficientes l'accès aux bâtiments ouverts au public ; aux moyens de transport adaptés ; à l'information ; à l'emploi et au travail adaptée. En outre, l'Etat haïtien est contraint de faire respecter les protections énoncées par l'art. 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qu'il a ratifiée en 2009.

3.6 L'environnement comme enjeu de droits humain s'est dégradé

La gestion des immondices constitue un casse-tête chinois pour les autorités haïtiennes. L'insalubrité caractérisant notre environnement représente un véritable problème de santé publique. Ceci implique la recrudescence de maladies particulièrement respiratoires et impacte ainsi le respect du droit à la santé et à un environnement sain. La prolifération ou l'installation des antennes par les compagnies de téléphonie mobile dans certains quartiers représente un danger pour la santé des habitants environnants. A cela, s'ajoutent les effets désastreux de la politique de zone franche industrielle sur l'environnement et nos ressources en eau.

Fondamentalement, aucune politique n'a été mise en œuvre par l'Etat haïtien pour protéger les ressources naturelles contre toutes pratiques néfastes. Cette situation contribue à une dégradation accélérée de l'environnement caractérisée par le déclin des écosystèmes (destruction des forêts, disparition des zones boisées, pollution des côtes), la perte continue de la biodiversité et diminution considérable des services écosystémiques, l'absence de planification écologique, le manque d'engagement des acteurs entre autres.

Le 26 août 2020, le Ministère de l'Environnement (MDE) a annoncé un ensemble d'actions et de mesures incitatives qu'il devra appliquer d'ici octobre 2020 à décembre 2021. Ces actions et mesures viseraient à freiner la dégradation de l'environnement en Haïti, réduire la pression sur les ressources ligneuses et les sols, réhabiliter les aires protégées et renforcer la surveillance environnementale dans les zones à risques et à forte sensibilité écologique.

Cependant aucune de ces mesures n'ont été appliquées pour éviter au pays une crise écologique qui menace son fondement et notre survie en tant que nation. Nos forêts continuent à être surexploitées et du même coup engendre un grave phénomène d'érosion. L'utilisation du bois à plusieurs fins représenterait l'une des principales causes de la dégradation de l'environnement en Haïti. La pression exercée sur la coupe des arbres est non seulement l'objet de la forte demande de la population urbaine, mais aussi elle est liée à la condition socio-économique exécrationnelle des paysans et paysannes appauvris.

IV. Commentaires, recommandations et perspectives

- La POHDH affirme que la situation générale des droits humains est fortement dégradée durant les six premiers mois de l'année 2021 en Haïti. En effet, **un climat de terreur** est instauré dans le pays avec la complicité des autorités étatiques et les droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et psychique des citoyens-nes, sont constamment violés. Nous assistons à **la banalisation de la vie** et au banditisme d'État qui s'érige en mode de gouvernance publique. Par ailleurs, les **conditions socio-économiques** de la grande majorité de la population se sont **détériorées considérablement**. Les droits sociaux tels que les droits à la santé, à l'alimentation, au travail, à l'éducation, au logement sont systématiquement bafoués. Avec les conséquences de l'épidémie de la Covid-19 sur le secteur agricole, les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle se sont dégradées. **L'insécurité alimentaire** des ménages s'est accru, soit plus de 4 000 familles.
- Les Institutions chargées de combattre la corruption et l'impunité ont quasiment failli à leur mission et sont grandement menacées par un exécutif de facto qui **gouverne par décrets depuis le 13 janvier 2020 et détient tous les pouvoirs**.
- La POHDH estime que le pouvoir de facto n'a envoyé aucun signal clair montrant sa volonté à combattre l'expansion de la criminalité, de l'insécurité et du banditisme un peu partout dans le pays. Cette situation montre à clair **l'effondrement de l'Etat qui n'a pas su s'organiser pour sécuriser son territoire et sa population**.

- La POHDH croit qu'il est absolument inacceptable que **des familles vivant dans les quartiers de Martissant et Fontamara soient contraintes de fuir leurs maisons** pendant plus d'un mois sans que l'Etat n'intervienne pour protéger leur vie et rétablir l'ordre. Jusqu'à date, traverser la route de Martissant représente un risque énorme. La population est livrée aux caprices des bandits, qui tuent, violent et pillent. Les conséquences sociales, économiques et psychologiques de cette situation sont multiples et irréparables.
- Concernant la question des élections, la POHDH réaffirme que **l'environnement sociopolitique et technique nécessaire à l'organisation** des élections dans le pays est loin d'être garanti avec ce pouvoir illégal et illégitime, réputé de connivences avec des chefs de gangs. En ce sens, la POHDH encourage la poursuite de la concertation inter-haïtienne en vue d'une véritable solution consensuelle pour assurer la transition.
- La POHDH exige que les **prisonniers politiques soient libérés** sans condition aucune conformément à la Constitution haïtienne de 1987 et au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques- PIDESC-, ratifié par l'Etat haïtien.
- Concernant les accidents liés à l'insécurité routière, la POHDH recommande à l'Etat haïtien d'appliquer **les règlements du décret du 26 mai 2006 sur la sécurité routière**, de promouvoir un développement durable, équilibré et équitable en dotant le territoire d'infrastructures de transports adaptées, intégrées et bien entretenues. Ce secteur doit donc figurer parmi les priorités de l'Etat.
- La POHDH demande au MSPP de faire retrait de la décision du 23 juillet 2021 relative à la privatisation du vaccin contre le covid-19 et recommande en conséquence à l'Etat de prendre en charge le processus de vaccination contre le covid-19 afin de protéger la santé de toute la population sans distinction comme cela se fait dans les autres pays.
- La POHDH recommande à l'Etat haïtien de définir des politiques publiques favorables au développement de l'agriculture paysanne familiale agroécologique dans la perspective de la souveraineté alimentaire et du renforcement de l'économie paysanne. Il faut mettre un terme à la politique d'installation de zones franches sur les terres agricoles et l'exploitation minière qui menace la vie des populations, l'environnement et le bien-être collectif.

- En termes de perspectives, la POHDH croit que le combat doit être poursuivi sur plusieurs dossiers fondamentaux. Entre autres :
- ❖ **Dossiers judiciaires** tels que les assassinats et les massacres dans les quartiers populaires pour mettre un terme à l'impunité ;
 - ❖ **Dossiers de corruption** tels que le gaspillage des 4.2 milliards du fonds Petro Caribe et l'affaire Dermalog afin d'aboutir à un procès juste et équitable ;
 - ❖ **Les décrets arbitraires et inconstitutionnels** du président de facto Jovenel MOISE, qui expose le pays à la dictature tout au long de son mandat Constitutionnel.

POHDH, juillet 2021